

TRANSPORT

FORFAIT IMAGIN'R

→ Destiné aux apprentis (en contrat d'apprentissage) de moins de 26 ans.
Plus d'infos sur le forfait Navigo [Imagin'R](#) :

→ Prise en charge par l'employeur

L'employeur a l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos (art. L. 3261-2 du code du travail).

SITE Bonneuil-en-France (UAI/RNE 0952209K) - Chemin de la Piste - BAT 385, 95500 Bonneuil-en-France
SITE Toussus-le-Noble (UAI/RNE 0783723Y) - 104/105 Toussus le Noble, 78117 Toussus-le-Noble

OÙ SE RESTAURER ?

→ Pour l'ensemble des apprenants/stagiaires de l'AFMAÉ un espace de restauration pourvu de frigos et de micro-ondes est à votre disposition dans l'enceinte du centre.
Vous avez donc la possibilité d'apporter vos repas.

→ Site de Bonneuil-en-France :

Boulangerie Ange - Garges-lès-Gonesse : -5% sur présentation de votre badge AFMAÉ

Boulangerie de La Fontaine - Arnouville : Formule à 8.50€ avec carte de fidélité – 12^{ème} formule offerte.

La pizza du chef : possibilité de livraison de bonnes pizzas directement à l'AFMAÉ. Pour cela, rien de plus simple. Vous devrez passer commande avant 10h30, par téléphone ou en envoyant un sms au numéro indiqué sur le prospectus (affiché au réfectoire). Deux créneaux de livraison sont ouverts pour l'AFMAÉ : 12h ou 12h30

Pour bénéficier de l'offre spéciale, il faudra présenter le badge AFMAÉ lors de la livraison.

→ Site de Toussus-le-Noble :

Boulangerie à Intermarché formule à 6€ (Sandwich, boisson, dessert)

→ La société Refectory livre gratuitement des repas sur les 2 sites de formation (Bonneuil et Toussus). Il existe une application smartphone. Il vous sera possible de commander pour votre déjeuner.

Attention, pour l'AFMAÉ, les commandes devront être effectuées au plus tard le jour même avant 10h pour une livraison négociée à 11h30.

A l'issue de votre paiement, vous recevrez un numéro de commande que vous retrouverez sur le sac que le livreur aura déposé dans les frigos.

SE LOGER

→ Les aides financières : les apprentis ont droit à des aides pour se loger.

Avance LOCA-PASS : permet de régler les dettes de loyer et des charges au bailleur. Pour bénéficier de cet avantage, le locataire doit avoir moins de 30 ans, sous certaines conditions. Rendez-vous sur <https://selectra.info/assurance/assurance-habitation/etudiant#loca-pass>

L'aide mobili-jeune : une aide au logement qui permet de prendre en charge une partie de votre loyer pendant la durée de votre formation en alternance.

<https://bailpdf.com/guides/demenagement/aide/mobili-jeune> pour en savoir plus.

N'oubliez pas également de vérifier votre éligibilité pour le dépôt de garantie avec la caution action logement :

<https://www.fournisseurs-gaz.com/demenagement/contrat-de-bail/aides/locapass>

Garantie Visale : destinée aux locataires entre 18 et 30 ans ou aux nouveaux embauchés de plus de 30 ans. Action logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives. La demande pour obtenir la caution VISALE est à effectuer en ligne : <https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages>

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont des hébergements réservés aux apprentis. Tenu par des associations, ce lieu offre des chambres individuelles meublées à petit prix et des espaces communs (cuisine, buanderie...).

Conditions d'attribution :

- Être âgé de 16 à 25 ans (30 ans pour certains FJT)
- Être salarié(e), apprenti(e) ou en formation professionnelle
- Percevoir des ressources modestes
- Être de nationalité française (ou résider légalement sur le sol français pour les étrangers)

Montant :

La plupart des FJT proposent des redevances mensuelles **entre 250 € et 500 € par mois**, charges comprises. Il est possible de bénéficier des aides au logement pour diminuer encore le coût de l'hébergement.

Démarches :

Les places en Foyers de Jeunes Travailleurs partent très vite. Il faut **se renseigner rapidement auprès de la mairie, du CCAS ou de la résidence** pour connaître la marche à suivre et espérer obtenir une chambre.

www.aljt.com

Proche de Bonneuil – ALJT située au 3 avenue de Montmorency 95700 Roissy-en-France

Tél. 01 74 04 22 90

✈ Tous les apprentis jusqu'à 30 ans peuvent faire une demande de logement.

Comment fonctionne notre partenariat/comment faire votre demande ?

- Rendez-vous sur le site www.studefi.fr
- Allez sur l'onglet « Réserver mon appart »
- Sélectionnez votre résidence directement sur la carte ou via l'onglet « Liste des résidences »
- Une fois la ou les résidences choisies, cliquez sur « Découvrir la résidence ». Puis envoyer un mail à : david.etcheverry@cdc-habitat.fr pour un dépôt de dossier en précisant la ou les résidences sélectionnées.

→ L'AFMAÉ fait partie des partenaires de Colette Club. L'équipe de Colette club propose de traiter les demandes des apprenants de l'AFMAÉ en priorité. Une réduction sur les frais de services pourra être envisageable.

<https://www.inscription.colette.club/partners-chambres-chez-lhabitant>



Rejoignez nous

Instagram

@lev.immo

Facebook

LEV IMMO

14 Rue De Châteauneuf
94200 CHARENTON
Tél : 01 49 28 91 91
Site : www.levimmo.com
Mail : contact@levimmo.com



LEV IMMO
Immobilier de proximité

Vous accompagner, notre priorité !

L'immobilier, un métier.

Présentation de la société Lev Immo.



350
Entreprises suivies

95%
Clients satisfaits

1200
Accompagnements réalisés

Lev Immo
LEV IMMO est une agence immobilière (société adhérente au réseau de médiateurs spécialisés depuis quelques années dans l'accompagnement des salariés nouvellement embauchés ou titulaires d'une entreprise privée française. Un cabinet des charges est dédié en amont pour déterminer les besoins du salarié, et pour commencer ainsi les recherches de logement sur la région d'accueil. Cette aide aux salariés est subventionnée par l'ACTION LOGEMENT 6 et est donc GRATUITÉ pour les entreprises et les salariés grâce aux subventions.

Vous voulez...

- Intégrer de nouveaux collaborateurs
- Réviser un traitement de site ou une restructuration
- Augmenter l'attractivité de votre entreprise
- Accueillir des salariés étrangers
- Accompagner vos recrutements internationaux

Lev Immo garantit...

- Une interlocuteur unique,
- Une prise en charge et un traitement rapide,
- Un compte-rendu régulier d'avancée,
- Une politique tarifaire unique,
- L'assistance aux DRE dans l'accompagnement global de la mobilité individuelle et collective,
- Une obligation de résultat.

Le MOBILIPASS®, qu'est-ce que c'est ?



Lev Immo c'est...

Accompagnement

Aides financières

Tarifs uniques

Résultat garanti

Les bénéficiaires

Les salariés occupant un emploi permanent ou temporaire (hors salariés saisonniers et salariés travaillant à domicile) d'une entreprise du secteur privé sont éligibles dès 10 salariés et plus, quelle que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail (CDD, CDI, contrat à temps partiel, contrat de professionnalisation, y compris contrat de travail intermittent...).

- Demer de changer de logement ou d'avoir un second logement à l'embauche ou lors du changement de lieu de travail ou suite du même entreprise ou lors de l'embauche ou formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi,
- Et permet un logement locatif sur le site d'arrivée.

(1) Le coût du service CIL-PASS® est financé par l'Etat (implication financé par l'Etat MOBILIPASS® adhésion accordée au salarié. Le dossier doit être constitué dans les 6 mois suivant la notation ou l'embauche - la durée de la période d'embauche, ou en cas d'embauche. (2) en général.

Pour vos jeunes qui débutent une formation en alternance

Grâce au CIL-PASS® mobilité...

1/ Définir ses priorités

Évaluer personnellement, étude de faisabilité, réduction du cabinet des charges du projet.

2/ Rechercher le logement qui lui va bien

Présentation de plusieurs logements et organisation des visites. Vous collaborer est pleinement autorisé à la démarche.

3/ L'accompagner dans ses visites

Découverte du cadre de vie, visite des logements, interface avec l'agence jusqu'à l'acceptation du dossier, bilan de visite.

4/ Faciliter ses démarches administratives

Contratation et réalisation du dossier de candidature, gestion de la signature du bail et de l'état des lieux, ouverture de comptes d'électricité et de gaz.

5/ Notre + : des dossiers qui finit la différence grâce aux aides du 1% logement et à son partenariat.



Studio mobilipass (personnel) :

- Loyer :
- 800 € par mois
- Aide Mobilité :
- 100 € par mois
- Aide CAF :
- 500 € par mois (6)

Mon logement me revient 420 € par mois

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Sécurité sociale et Mutuelle

→ Le statut de salarié vous permet de bénéficier du régime de sécurité sociale des salariés. Vous devez vous présenter à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) rattachée à votre domicile muni d'une copie de votre contrat d'apprentissage.

Ce statut de salarié vous permet également de bénéficier du régime d'accident du travail lors de votre présence en entreprise, au CFA et pour les déplacements.

Pour bénéficier d'une mutuelle santé, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Adhérer à celle de votre employeur : vous payez la partie salarié et l'employeur paye la partie salariale. Certains employeurs obligent les salariés à y souscrire. Les salariés du privé doivent obligatoirement adhérer à la couverture collective de leur entreprise. Dans certaines situations et sous certaines conditions, ils peuvent cependant demander une dispense d'adhésion à la mutuelle obligatoire. Pour cela vous devez vous rapprocher de votre entreprise.
- Bénéficier de la mutuelle de vos parents sous le statut d'apprenti si celle-ci l'accepte.
- Souscrire à la mutuelle de votre choix.

Il est important de bien veiller à être assuré(e) convenablement. Cela vous évitera beaucoup de tracas en cas de maladie grave ou hospitalisation.

Carte étudiant des métiers

→ Cette carte vous donne le statut d'étudiant, ce qui vous permet de bénéficier de divers avantages : accès aux restaurants et hébergements universitaires, tarifs réduits dans les cinémas, les théâtres et le sport... Elle vous sera remise à votre rentrée.

→ Adresse mail CFA-AFMAÉ combinée à votre badge

Vous pourrez numériser vos documents, les envoyer directement par mail. Et en situation de dépannage, vous pourrez imprimer (quota de 10 copies N/B).

Vous avez donc besoin de votre badge à placer sur le photocopieur, saisir votre adresse mail CFA puis le mot de passe : CFA_Afmae!

LE PERMIS

→ Le permis à 1 € par jour est un prêt exclusivement destiné au financement de votre permis de conduire.

Ce prêt est à **taux zéro** : l'Etat s'engage à rembourser les intérêts aux banques partenaires. Il est destiné aux jeunes, **de 16 à 25 ans** et accordé une seule fois, dans le cadre d'une première inscription à l'examen du permis A ou B.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre banque.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

AIDE PERMIS de 500 euros

- ➔ La réforme de l'apprentissage prévoit une aide forfaitaire de 500 euros pour les apprentis souhaitant passer le permis.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide aux apprentis pour le permis de conduire ?

- être âgé d'au moins 18 ans,
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution,
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Aucune condition de ressource n'est exigée pour en bénéficier. De plus, les apprentis ne seront pas dans l'obligation de justifier de déplacements entre leur centre de formation et l'entreprise.

A noter : l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti, elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales. Elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

Un mail d'information est envoyé aux apprenants courant septembre.

PARTENARIAT EVS – En Voiture Simone

- ➔ Un pack permis (code + 20h de conduite) pour moins de 200€ !

Profitez de l'offre grâce au code promo AFMAE et à la prime de 500€ de l'état.

Et grâce à la nouvelle plateforme de réservation d'examen de la conduite, vous obtiendrez votre date d'examen en seulement 7 jours, et c'est Simone qui s'occupe de tout !

AIDE RÉGIONALE/ARA

- ➔ La Région IDF soutient l'entrée en apprentissage des jeunes par des aides individuelles.

L'aide régionale à l'apprentissage (ARA) a pour objectif de soutenir les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année de contrat d'apprentissage.

Il s'agit d'aider l'apprenti, ayant signé son contrat d'apprentissage, à faire face à des dépenses liées à l'achat de livres, d'équipement et de documentation professionnelle, et aux frais de transport, de restauration ou d'hébergement, etc...

Le dispositif s'exécute en année scolaire.

Un mail d'information est envoyé aux apprentis courant janvier.

BOURSES MUNICIPALES

- Les jeunes de 18 à 25 ans, sans ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, peuvent demander une bourse à leur mairie.

Une partie du coût du permis de conduire est alors prise en charge par la ville, en échange d'une **activité bénévole d'intérêt collectif (40 à 50 heures)**.

La sélection des dossiers est faite par une assemblée d'élus, de membres d'une commission technique et de personnels de la structure d'accueil et de suivi des demandeurs. Toutes les mairies ne proposent pas la bourse au permis de conduire. Le dispositif doit avoir été voté par le conseil municipal.

A noter : ce dispositif est cumulable avec le permis à 1 € par jour.

LE PASS CULTURE

- Après une phase d'expérimentation de deux ans, le Pass Culture **est désormais ouvert à tous les jeunes !** Ce dispositif fait partie des aides en faveur de la culture.

Créé à l'initiative du ministère de la Culture, cet outil numérique gratuit vise à faciliter l'accès aux sorties et biens culturels pour les jeunes.

Matérialisé sous la forme d'une application mobile, le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics.

Pour les jeunes, **l'application sera créditée de 300 euros à leurs 18 ans**. Cette somme pourra être dépensée dans de nombreuses offres disponibles et réservables directement sur l'application (concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Notez que depuis le mois de janvier 2022, **les jeunes de 15 à 17 ans peuvent également bénéficier d'un Pass Culture dont le montant est moins important**.

Démarches

Pour profiter du Pass Culture et de toutes les offres, il suffit de **télécharger l'application** sur mobile (via Google Play ou App Store) et de créer son espace personnel.

<https://www.aide-sociale.fr/pass-culture/>

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

- Comme son nom l'indique, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) permet de prendre en charge les frais liés à la rentrée scolaire. Versée par la Caf ou la MSA, **elle est aussi valable pour les apprentis mineurs !**

Conditions d'attribution

- Être scolarisé dans un établissement public ou privé reconnu par l'État français
- Avoir moins de 18 ans
- Percevoir une rémunération correspondant à moins de 55 % du SMIC

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

- Respecter les plafonds de ressources (toutes les ressources du foyer sont prises en compte)

Montants

Le montant de la prime de rentrée scolaire **varie** suivant les cas. Elle est versée mi-août aux bénéficiaires.

Démarches

Pour recevoir l'ARS à partir de 16 ans, vous devez signaler à la Caf ou à la MSA que l'enfant est toujours scolarisé. En revanche, si vous êtes déjà allocataire et que l'apprenti a moins de 16 ans, il n'y a aucune démarche à faire.

<https://www.aide-sociale.fr/allocation-rentree-scolaire-prime/>

AIDES BOURSIERES

- En tant qu'apprenti, vous bénéficiez d'un double statut : celui d'étudiant et de salarié. Vous cumulez ainsi les droits et obligations liés aux 2 statuts.

Du fait de ce statut de salarié, l'apprenti en application du Code du Travail, et en raison de son salaire, ne peut prétendre à une aide boursière.

COÛT DE LA FORMATION

- Pour l'apprenti, la formation est entièrement GRATUITE. C'est l'entreprise avec qui vous allez établir un contrat d'apprentissage, généralement via son OPCO, qui va payer cette formation.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE /CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Deux types de contrats en alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification, le type de métier sur lequel vous souhaitez vous former, ces deux contrats vous permettent d'acquérir les compétences théoriques et pratiques recherchées par les entreprises.

CONTRAT/SALAIRES : ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC

L'apprenti(e) a droit à un **salaire minimum** fixe en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi s'il est plus favorable (en fonction de la convention collective de l'entreprise). Le salaire dépend également de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le ou les cycles de formation.

→ Au 1er mai 2023

- Smic brut mensuel (pour 35h hebdo) = 1 747,20 €

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	471,74 €	751,30 €	926,02 €	1 747,20 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	681,41 €	891,07 €	1 065,79 €	1 747,20 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	960,96 €	1 170,62 €	1 362,82 €	1 747,20 €

* En pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant

CAS PARTICULIERS

→ Contrats successifs

Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage et que son contrat précédent a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme :

- Avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.
- Avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du précédent contrat, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

LA PRIME D'ACTIVITÉ

→ La prime d'activité, c'est aussi pour les étudiants salariés, apprentis ou stagiaires

Si vous exercez une activité professionnelle, la prime d'activité peut compléter vos revenus d'activité (ou compléter une indemnité au titre du chômage partiel ou technique). Elle est destinée aux actifs de plus de 18 ans, habitant en France de façon stable. En tant qu'étudiant(e) ou apprenti(e), vous avez le droit à la prime d'activité si vous percevez un salaire minimum équivalent à 78 % Smic net (soit 1 309,58 €) depuis au moins trois mois.

En savoir plus sur la prime d'activité

EXONÉRATION D'IMPÔT

→ Le salaire est exonéré d'impôts dans la limite du montant annuel du Smic.

En cas de dépassement de ce seuil, seule la partie supérieure à cette somme est imposable et doit donc être déclarée aux impôts via le formulaire de déclaration de revenus.

La prime d'activité éventuellement touchée par l'apprenti n'est pas imposable.

HANDICAP/SANTÉ

AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

→ Nous mettons en place les aménagements nécessaires afin que vous puissiez effectuer votre année dans les meilleures conditions.

Si les bâtiments de l'AFMAÉ sont accessibles pour les apprenants en situation de handicap et plusieurs places de parking sont réservées, nous vous conseillons aussi, de contacter les services compétents, pour vous informer sur les services proposés.

→ Référente handicap/santé à l'AFMAÉ : Miguel HEURTOIS – mheurtois@afmae.fr

→ La référente handicap oriente, informe et accompagne les apprenants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé.

→ Exemples d'aménagements mis en place pour les apprenants en situation de handicap :

- Temps supplémentaire pour les examens oraux ou écrits,
- Édition de documents au format A3 à la place du A4 en cas de problèmes de vue ou de troubles de DYS
- Utilisation de l'ordinateur portable pendant les cours
- Envoi de documents numériques par les formateurs.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Et ensuite ?

Afin de mettre en place vos aménagements, n'oubliez pas d'effectuer votre **visite médicale** d'aptitude auprès d'un médecin agréé

Une fois votre visite médicale effectuée, la référente handicap de l'AFMAÉ vous accueillera, sur rendez-vous, et définira avec vous un plan d'aménagement de la formation en prenant en compte votre situation et les préconisations du médecin.

BIA – BREVET INITIATION AERONAUTIQUE

- ➔ Le service commercial de l'AFMAÉ vous propose de passer le BIA
Pour tout renseignement servicecommercial@afmae.fr
- ➔ Par ailleurs, Linguaskill est une gamme de deux tests d'anglais innovants, rapides et fiables qui vous permettent de certifier votre niveau d'anglais www.kangourou.fr

Départ 18:25, c'est quoi ?

- ➔ Entre les jobs saisonniers, les études ou le premier emploi, il n'est pas toujours évident de trouver un moment pour s'évader un peu. En plus, vider la tirelire n'est pas vraiment au programme quand on débute sa vie d'adulte.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous accompagne ainsi dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme **Départ 18:25** et son aide financière.

Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans, catégorie de la population la plus touchée par le non-départ en vacances.

Il est utile de trouver du temps pour les bonnes choses.

Bon à savoir : l'aide atteint 200€ max par personne et par an !

Nous vous invitons donc à consulter ce site et de débiter votre démarche par l'onglet « je teste mon éligibilité ».

<https://depart1825.com/>

AIDE/ÉCOUTE

➔ Plateformes gratuites d'écoute et de soutien psychologique

Agefiph : accompagnement psychologique des personnes en situation de handicap (quelle que soit la situation professionnelle : en emploi, à la recherche d'emploi, travailleur indépendant...), via la mise en relation avec des psychologues de leur département.

Numéro vert gratuit : 0800 11 10 09, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Psychologues sans frontières – Toute personne ayant besoin d'une écoute et d'un soutien psychologique. En français, anglais et arabe – **0 805 383 922**

Croix Rouge Écoute – Écoute et soutien pour tous – **0800 858 858**

<https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone>

Cogito'z : Hotline d'écoute et de soutien au 0805 822 810.

<https://www.cogitoz.com/contact>

SOS Amitiés : écoutants bénévoles disponibles 24h/24h si vous avez besoin de parler pour rompre l'isolement, contactez le 09 72 39 40 50.

<https://www.sos-amitie.com/>

3919 Violences Femmes Info. C'est un numéro d'écoute **national** destiné aux **femmes victimes de violences**, à leur **entourage** et aux **professionnels** concernés.

➔ Assistance sociale

Les personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social, sanitaire ou psychologique peuvent faire appel à l'assistance sociale. Le rôle de l'assistant social est d'écouter, d'informer, d'évaluer, d'analyser et de rechercher des solutions adaptées à chacun.

Vous pouvez à tout moment de votre vie, prendre rendez-vous avec l'assistance social au sein de votre entreprise et si votre entreprise est privée de ce service alors n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec celle de votre secteur d'habitation dont vous aurez les renseignements auprès de votre mairie.